



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - ☎ : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr

Pointe-à-Pitre, le 13 décembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan Jeunesse pour la Guadeloupe : lèspwa a founi malpapay !

A grands coups de publicité, l'État a décidé de lancer son énième Plan Jeunesse pour la Guadeloupe.

La Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe, sans être un oiseau de mauvais augure, dénonce ce plan qui sera un nouveau coup d'épée dans l'eau.

L'État n'en est pas à son coup d'essai pour la jeunesse. Non seulement, ces différents plans se sont révélés inefficaces mais en plus le chômage qui frappe plus d'un jeune sur deux de moins de 25 ans est toujours endémique en Guadeloupe.

Nous rappelons que le 4 mars 2009, l'État et les Collectivités ont signé avec le Liyannaj Kont Pwofitasyon un protocole d'accord général dans lequel des engagements ont été pris. Il s'avère que les décideurs n'ont pas respecté leur signature.

C'est le cas des articles 82 et 83 relatifs au Plan Jeunesse pour la formation professionnelle et l'emploi des jeunes, des articles 84 à 90 relatifs à la formation professionnelle ainsi que des articles 91 à 101 liés à l'emploi.

La CGTG n'est pas dupe. Sans la mobilisation populaire en cours, il ne fait aucun doute que l'État n'aurait pas pris cette « initiative ». Nous mettons en garde tous les jeunes qui se font des illusions sur ce « plan ».

Comment peut-on faire confiance à un gouvernement qui multiplie les suppressions de postes dans tous les services de l'État ? Comment peut-on faire confiance à un gouvernement qui diminue les dotations aux Collectivités ?

Comment peut-on faire confiance à un gouvernement qui a refusé d'appliquer ses propres résolutions issues des « États généraux pour l'outre-mer » (restitution du 1^{er} octobre 2009) ainsi que celles du Comité interministériel pour l'outre-mer du 18 février 2009 ?

C'est ce même pouvoir qui, en pleine crise du Covid-19, décide de continuer à supprimer des lits et des postes dans tous les hôpitaux et dans le secteur médico-social.

La CGTG **REAFFIRME** que seule la lutte pour le maintien de tous les agents et salariés suspendus et l'embauche massive de jeunes avec un salaire minimum de 2000,00€ net peut répondre aux justes revendications des jeunes et de la population mobilisés depuis plusieurs mois en Guadeloupe et en Martinique.

La CGTG **EXIGE** l'application de l'accord du 4 mars 2009 avant tout éventuel nouveau plan pour la jeunesse.

Pour obtenir la prise en compte de toutes ses revendications, une seule solution pour la jeunesse : se placer résolument dans le camp de ceux qui continuent la mobilisation sous toutes ses formes contre les sanctions liées à la loi du 5 août et à la politique anti-ouvrière du gouvernement !

CONFEDERATION GENERALE
DU TRAVAIL DE LA GUADELOUPE
CGTG

4, Cité Artisanale Bergevin - 97110 PAP
Tél.: 0590 82 34 61 - Fax : 0590 91 04 00
cgtg.confederation@wanadoo.fr

Le Secrétaire Général
Jean-Marie NOMERTIN